

## **Les autorités facilitent la fraude dans le secteur du nettoyage.**

Le SPF Finances a récemment attribué un contrat de nettoyage à des conditions qui sont bien en dessous des prix normaux du marché et qui sont impossibles à réaliser avec de la main-d'œuvre aux salaires et aux conditions en vigueur. Ce faisant, la pression pour frauder devient forte. Au SPF Intérieur, une situation similaire risque d'apparaître. L'UGBN, la fédération des entreprises de nettoyage tire à nouveau la sonnette d'alarme.

Cependant, le Secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, Philippe De Backer a conclu le 29 novembre 2016 un accord avec les partenaires sociaux dans le secteur du nettoyage pour lutter contre la fraude sociale. Les entreprises de nettoyage souffrent de la concurrence déloyale due à la fraude sociale d'organisations sans scrupules. L'accord avec le Secrétaire d'État De Backer est pour l'UGBN un pas important dans la bonne direction.

Pour l'UGBN, la lutte contre la fraude est depuis des années un point d'action très important. La fraude sociale porte en effet directement atteinte au fonctionnement des entreprises de nettoyage régulières. Selon Hilde Engels, administrateur délégué de l'UGBN, les entreprises de nettoyage correctes ne peuvent absolument pas proposer les prix des fraudeurs, qui travaillent souvent pour la moitié du prix normal. Ils ne paient pas les salaires minimaux, ne paient pas les charges sociales ou fiscales correctes, et exploitent parfois des immigrants illégaux.

En outre, la concurrence dans le secteur du nettoyage est fortement perturbée par les activités de l'économie dite sociale. L'économie sociale est de plus en plus active en tant qu'entreprise de nettoyage, mais est fortement subventionnée et favorisée par les groupes d'intérêt ayant des connexions dans la politique.

L'économie sociale a des salaires beaucoup plus bas que les entreprises de nettoyage classiques et ne fournit aucune protection sociale complémentaire à ses travailleurs. Le salaire horaire s'élève à +/- 9 € contre 12,53 € dans le secteur du nettoyage, où tous les travailleurs bénéficient également des avantages complémentaires en cas de chômage et de maladie. L'objectif est de faire travailler des gens qui ont difficile sur le marché du travail. En réalité, il s'agit généralement des mêmes travailleurs. Il n'est donc pas question d'intégration supplémentaire sur le marché du travail. Les emplois dans le secteur privé sont remplacés par des emplois moins rémunérés et trop subventionnés. Un gaspillage de fonds publics avec, en plus, des conséquences néfastes pour les entreprises et les travailleurs du secteur privé.

L'UGBN conseille régulièrement les autorités au sujet des conditions et des critères à appliquer dans les contrats de nettoyage pour éviter la fraude sociale et pour garantir une concurrence loyale. Malheureusement, l'UGBN constate que les administrations continuent d'être en faute et de faciliter la fraude sociale en acceptant le prix le plus bas sans égard pour la faisabilité de ce prix.

Ainsi, le SPF Finances a récemment attribué des contrats de nettoyage à des prix auxquels il est impossible d'appliquer les salaires actuels et les charges sociales. Le contrat a été accordé à un prix moyen de 16,91 € par heure. Cependant, le salaire horaire d'un nettoyeur ordinaire, y compris la sécurité sociale, s'élève à au moins 21 € par heure, sans les autres coûts tels que l'équipement et l'encadrement. En tenant compte de tous les coûts, le prix normal du marché devrait être d'environ 25 € par heure.

Un autre dossier qui menace de tourner vraiment mal est l'attribution des travaux de nettoyage par le SPF Intérieur. Une première tentative d'attribuer l'offre publique s'est mal terminée. Le Conseil d'État a annulé la procédure d'attribution parce que le SPF Intérieur n'a pas respecté sa propre clause dans le cahier des charges, qui exigeait que l'entreprise qui exécute ce marché respecte les conditions de la commission paritaire du secteur régulier du nettoyage.

La procédure d'adjudication a ensuite été mise à l'arrêt, après quoi il sera sans doute procédé au lancement d'une nouvelle procédure dans laquelle la clause du cahier des charges va disparaître pour ensuite permettre l'attribution du marché à des entreprises de l'économie sociale.

Cette opération ne comporte que des désavantages sociaux pour l'économie. Les autorités paient toujours des prestations de chômage, mais à d'autres personnes, l'entreprise de nettoyage perdante doit payer des indemnités de départ, et les travailleurs de l'entreprise de nettoyage perdent leur emploi. Encore une fois, il s'agit d'économies sur le court terme qui se traduisent par des répercussions négatives sur les autorités et la société.

L'UGBN demande que les ministres concernés prennent les mesures nécessaires pour remédier à ces situations. L'attribution de ces marchés publics au fournisseur le moins cher est une solution à court terme. L'administration peut peut-être réaliser des économies budgétaires, mais la société paie la facture.

Par boutade, on pourrait dire que 100 € d'économies sur les comptes sont susceptibles de causer 1 000 € de misère aux entreprises et aux travailleurs. Ce n'est certainement pas l'objectif !

**Contact presse:**

UGBN a.s.b.l.  
Hilde Engels – administrateur délégué  
Avenue des Nerviens 117 – 1040 Bruxelles  
Tél. + 32 2 732.13.42  
E-mail [hilde.engels@absu-ugbn.be](mailto:hilde.engels@absu-ugbn.be)